

Programme de rétablissement pour l'isopyre à feuilles biternées en Ontario

Ce document constitue le programme de rétablissement pour l'isopyre à feuilles biternées, une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

La disponibilité

Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 411/97 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

Le résumé du programme de rétablissement (Ontario)

La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) exige du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs qu'il prépare des programmes de rétablissement pour toutes les espèces inscrites comme étant menacées ou en voie de disparition sur la Liste des espèces en péril en Ontario (EEPEO). En vertu de la LEVD, un programme de rétablissement peut comprendre l'intégralité ou une partie d'un plan existant qui se rapporte à une espèce.

L'isopyre à feuilles biternées (*Enemion biternatum*) est inscrit comme étant menacé sur la liste des EEPEO. Cette espèce est également désignée comme étant menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Environnement et Changement climatique Canada a préparé le programme de rétablissement de l'isopyre à feuilles biternées (*Enemion biternatum*) au Canada en 2017 afin de répondre aux exigences énoncées dans la LEP. Ce programme de rétablissement est adopté en vertu de la LEVD. Avec les ajouts indiqués ci-dessous, le programme ci-joint répond à toutes les exigences énoncées dans la LEVD.

Des renseignements à jour sont fournis sur la population du ruisseau Mud dans l'aire de conservation Parkhill, y compris sur une sous-population auparavant non déclarée qui a été repérée durant la saison sur le terrain en 2017.

L'habitat essentiel, selon la définition fournie dans la LEP, est décrit dans une section du programme de rétablissement fédéral. La LEVD n'exige pas que le programme de

rétablissement comprenne une désignation de l'habitat essentiel. Cependant, il est recommandé de tenir compte de la démarche utilisée pour caractériser l'habitat essentiel dans le programme de rétablissement fédéral, ainsi que de toute nouvelle donnée scientifique sur l'isopyre à feuilles biternées et les zones où il est présent, au moment de l'élaboration d'un règlement sur l'habitat en vertu de la LEVD.

Le résumé du programme de rétablissement (Canada)

L'isopyre à feuilles biternées (*Enemion biternatum*) est inscrit à titre d'espèce menacée à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril (LEP) du gouvernement fédéral. Il s'agit d'une plante printanière délicate de la famille des Ranunculacées, qui fleurit au début du printemps. Au Canada, l'isopyre à feuilles biternées n'est présent que dans le sud-ouest de l'Ontario, à l'intérieur de la zone carolinienne. Neuf populations ont été documentées au Canada, dont cinq sont considérées comme étant existantes. Le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) de l'Ontario a récemment réévalué les cotes d'occurrence de cette espèce d'après l'approche de classement de NatureServe. Cette réévaluation a entraîné plusieurs changements dans les cotes par rapport au dernier rapport de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Une population très ancienne, qui n'a pas été observée depuis 1897, avait été classée comme étant disparue par le COSEPAC; le CIPN l'a toutefois classée comme population historique compte tenu de la disponibilité d'un habitat convenable. Une autre population, présumée disparue dans le dernier rapport du COSEPAC, a été classée comme étant existante d'après un relevé récent au cours duquel la présence de l'isopyre à feuilles biternées a été confirmée dans le site en question. Les réévaluations de l'occurrence par le CIPN ont aussi révélé l'existence d'une mention historique précédemment ignorée, observée pour la dernière fois en 1994 et non mentionnée par le COSEPAC, ce qui a mené à neuf le nombre de populations connues qui sont prises en compte dans le présent document. Plusieurs des populations existantes sont formées de nombreuses sous-populations. L'isopyre à feuilles biternées produit souvent une forte densité de tiges dans de grandes sous-populations; en 2005, la population canadienne totale a été estimée à un million de tiges. On estime par ailleurs que moins de 1 % de l'aire de répartition mondiale de l'espèce se trouve au Canada.

Dans l'ensemble de son aire de répartition, l'isopyre à feuilles biternées se rencontre dans les forêts de feuillus matures, souvent dominées par l'érable et le hêtre. Dans les sites de l'Ontario, il se trouve généralement dans les forêts de feuillus dominées par l'érable à sucre (*Acer saccharum*), avec diverses autres essences formant le couvert forestier, et a été observé dans au moins sept types de communautés végétales

différents. La plupart des occurrences en Ontario se trouvent dans des plaines d'inondations de cours d'eau. Les principales menaces qui pèsent sur l'isopyre à feuilles biternées sont les espèces envahissantes, les activités récréatives hors des sentiers et l'utilisation des sentiers ainsi que l'aménagement des terres. On compte plusieurs autres menaces possibles, dont : le déclin mondial des pollinisateurs, l'érosion, la succession végétale de l'habitat, le salage des routes, la cueillette de fleurs sauvages, la tonte et la pulvérisation d'herbicides.

Le rétablissement de l'isopyre à feuilles biternées est déterminé comme étant réalisable. L'objectif en matière de population et de répartition est le suivant : maintenir la répartition et maintenir ou accroître l'abondance des tiges dans les populations existantes et dans toute population historique dont l'existence est reconfirmée au Canada.

L'habitat essentiel de l'isopyre à feuilles biternées est partiellement désigné dans le présent programme de rétablissement, d'après les meilleures données accessibles. Un calendrier des études a été élaboré en vue de favoriser la désignation future de l'habitat essentiel. De l'habitat essentiel additionnel pourrait être désigné là où des sites respectant les critères d'habitat essentiel. Les stratégies générales à adopter pour contrer les menaces qui pèsent sur la survie et le rétablissement de l'espèce sont présentées dans les sections pertinentes.

Un ou plusieurs plans d'action seront publiés dans le Registre public des espèces en péril pour l'isopyre à feuilles biternées d'ici 2023.